

**MUNICIPALITE**

REPONSE ORALE

Aux questions de Monsieur le Conseiller communal Pascal Golay concernant les cours de "Team Building" dispensés aux Conseillers municipaux

Renens, le 10 octobre 2016/MV/ar

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communale, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 15 septembre 2016, M. le Conseiller communal Pascal Golay a appelé la Municipalité, au nom du groupe PLR, à apporter une attention toute particulière au contrôle des dépenses publiques au cours de la législature 2016-2021. Sur cette base, M. Golay s'interroge quant à l'opportunité de l'organisation de séances dites de "team building" au profit du collège municipal, et leur adresse les questions suivantes :

- Combien de sessions ont été (ou vont être) organisées ?
- Qui y a participé ?
- Qui a payé ? Les municipaux sur leurs propres deniers ou est-ce la population ?
- Dans ce dernier cas, quel en est le coût ?
- Quelles sont les perspectives attendues par l'exécutif après ces cours ?

La Municipalité répond comme suit :

La Municipalité ne fait aucun mystère de sa participation à un programme de préparation et de mise en place de la législature 2016-2021. Elle saisit l'occasion de ces questions pertinentes pour expliciter une pratique qu'elle estime commune et positive. En préambule, il faut rappeler que le terme "team building" reste un anglicisme qu'il faut aborder plus comme un concept général que dans sa traduction littérale. Effectivement, ce type de démarche vise avant tout à concrétiser une dynamique d'équipe autour de valeurs communes - dynamique municipale ; et aussi d'élaborer un programme de législature solide et ambitieux afin de servir au mieux les intérêts des Renanaises et Renanais.

- *Combien de sessions ont été (ou vont être) organisées ?*

Le programme d'accompagnement est réparti sur 6 demi-journées. Il a débuté au mois de juillet 2016 et se terminera en novembre 2016. La première séance pourrait être qualifiée de "team building", mais toutes les autres ont été consacrées à la préparation du programme de législature.

./.

- *Qui y a participé ?*

4 demi-journées ont été consacrées à la Municipalité accompagnée du Secrétaire municipal et 2 autres ont réuni la Municipalité et les Chef-fe-s de service.

- *Qui a payé ? Les municipaux sur leurs propres deniers ou est-ce la population ?*

Ce programme est pris en charge par les finances communales. Il sera financé par le biais du montant prévu pour la Municipalité au Budget 2016.

- *Dans ce dernier cas, quel en est le coût ?*

L'offre chiffre à CHF 1'000.- le prix d'une demi-journée. Le coût de l'ensemble du programme peut donc être chiffré à CHF 6'000.-.

- *Quelles sont les perspectives attendues par l'exécutif après ces cours ?*

Comme annoncé en préambule, outre une volonté de créer une dynamique d'équipe, le but visé par cette démarche est de réunir les membres de l'exécutif renanais autour d'un programme de législation commun et concerté.

En conclusion, il faut souligner l'aspect somme toute commun de ce type de démarche dans le management contemporain, qu'il s'applique à des administrations publiques ou au secteur privé. Le début d'une législature est un moment stratégique qu'il s'agit d'aborder de manière réfléchie afin de solidifier une vision politique commune et claire pour 5 ans. L'apport direct de ces séances se matérialisera donc dans la présentation prochaine du programme de législation.

Ce temps de préparation n'est d'ailleurs pas inédit, puisque tant la législature 2006-2011 que celle de 2011-2016 avaient bénéficié en leur temps de séances de type séminaire comprenant des intervenants externes. Celles-ci avaient également engendré des frais.

Compte tenu des responsabilités majeures auxquelles la Municipalité doit faire face, un tel processus est indispensable. Finalement, par cette démarche, la Municipalité affirme qu'elle veut travailler en équipe pour relever les grands défis de ces prochaines années, unie derrière une même envie de servir les citoyennes et les citoyens.

---

La Municipalité considère par la présente avoir répondu aux questions de M. le Conseiller communal Pascal Golay relatives aux cours de "Team Building" dispensés aux Conseillers municipaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Le Secrétaire municipal:

Jean-François Clément (L.S.)

Michel Veyre